

La carte des murs de l'annexion et du transfert

Le mur

Un mur de béton de 8 mètres ou une clôture métallique, avec barbelés électrifiés de 3 mètres de haut équipés de testeurs électroniques, des tranchées de part et d'autre, une "zone de sécurité" de 30 à 100 mètres de large permettant les patrouilles militaires, des tours de contrôle et de tirs.

A terme, 650 kilomètres de clôtures, barbelés, miradors...

Le mur asphyxie

Des dizaines de milliers de personnes qui se retrouvent dans une prison à ciel ouvert (comme à GAZA), des centaines de milliers qui voient leur existence désorganisée, entravée, détruite dans un espace de plus en plus restreint. Ainsi Qualqilia, ville de 50 000 habitants, est totalement encerclée.

Le mur détruit

- 72 200 Palestiniens et Palestiniennes séparés de leurs terres donc de leurs moyens d'existence.

- 30 puits et 35 000 mètres de canalisations détruits.

- 102 000 arbres arrachés (oliveraies, vergers...).

- 1402 familles expulsées.

Le mur : un objectif de conquête territoriale

Dépossession, annexion, expulsion... Les Palestiniens sont déjà soumis à l'occupation de l'armée israélienne.

Avec cet ouvrage, 60% des territoires palestiniens passent sous contrôle israélien. Ainsi ce mur ne suit pas la ligne de 1967 reconnue internationalement.

Le mur illégal

C'est la énième violation du droit international par Israël avec la bienveillance des Etats-Unis.

Viol des résolutions 242(1967) et 1431 (2003) de l'ONU et la Quatrième convention de Genève (1949).

Crime contre la paix

Loin d'apporter une quelconque sécurité aux citoyens d'Israël, ce mur ne fait qu'attiser le désespoir des Palestiniens, il abolit toute relation au reste du monde, tout avenir raisonnable.

Le mur installe la violence, érige la haine et constitue un nouvel obstacle à la paix...

S'il rend la vie impossible aux palestiniens, il rend aussi impossible la création d'un état Palestinien.

